



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

26^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

20 Juin 2014

EPU : Comores

Intervenant : Lansana Papy Cissé

Monsieur le Président,

Tout d'abord, la RADDHO tient à saluer la présence de la délégation comorienne au deuxième cycle de l'EPU, et la félicite pour le caractère inclusif du traitement des questionnaires contenus dans le rapport.

Nous apprécions les efforts consentis par les autorités à travers l'adoption d'une politique nationale des droits de l'homme en 2012, ainsi que l'introduction dans sa législation des normes internationales aux droits de l'homme auxquelles il est parti, et ce malgré l'insuffisance des capacités humaines et financières dans le pays.

En dépit des progrès réalisés par les Comores dans la mise en œuvre des recommandations du premier cycle de l'EPU, nous restons préoccupés par la persistance de la violation du droit des détenus, la surpopulation carcérale, le manque de nourriture, les abus et durée excessive des détentions.

Tout en prenant note de la traduction en justice des auteurs du coup d'Etat, la RADDHO invite les Comores à lutter contre la corruption dans l'administration et le système judiciaire.

De plus, nous exhortons les Comores à prendre les mesures adéquates et nécessaires pour garantir et assurer le respect de la liberté de religion et de croyances.

Pour finir, nous encourageons les Comores à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme dans le pays et particulièrement dans les écoles coraniques.

Je vous remercie